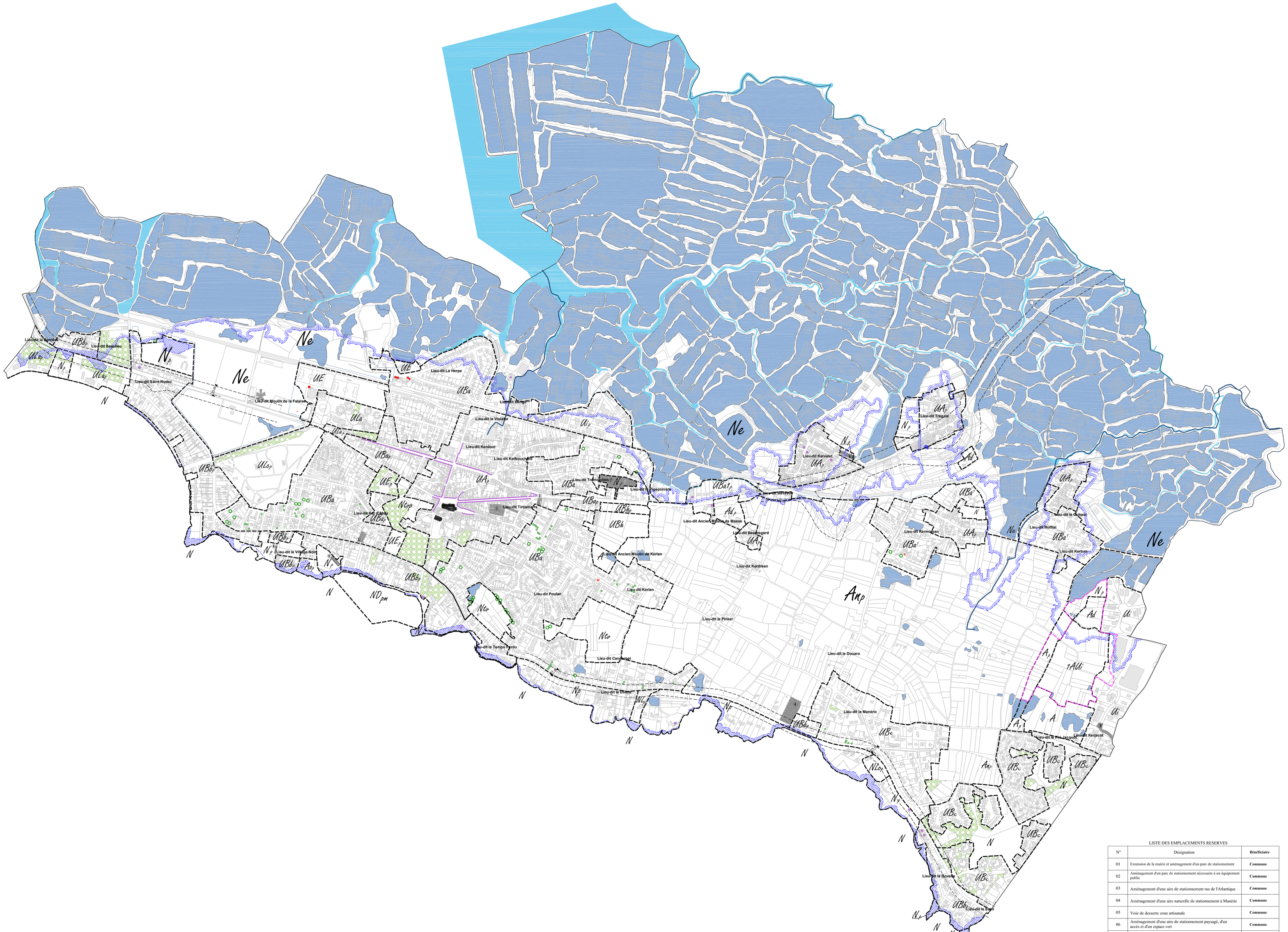

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation	Bénéficiaire
01	Extension de la mairie et aménagement d'un parc de stationnement	**Commune**
02	Aménagement d'un parc de stationnement nécessaire à un équipement public	**Commune**
03	Aménagement d'une aire de stationnement rue de l'Atlantique	**Commune**
04	Aménagement d'une aire naturelle de stationnement à Manéric	**Commune**
05	Voie de desserte zone artisanale	**Commune**
06	Aménagement d'une aire de stationnement paysagé, d'un accès et d'un espace vert	**Commune**
07	Aménagement d'un parc de stationnement paysager	**Commune**
08	Création d'un bassin de décantation	CAP Atlantique
09	Création d'un bassin de décantation	CAP Atlantique

LEGENDE

LIMITE DE ZONE ET SECTEUR

DENOMINATION DES ZONES ET SECTEURS:

p : indice correspondant au périmètre du SPR régi par une AVAP

Zone UAp: tissu historique du centre bourg et des villages paludiers

Zone UB: *tissu récent*

- UBa : en extension du centre bourg
- UBa1 : en extension des villages situés dans la coupure d'urbanisation
- UBb : le long du littoral, tissu balnéaire
- UBc : hameau des Genêts et hameau des Ajoncs
- UBe : quartier du Manéric
- UBh : quartier de la Pigeonnière

Zone UE : secteurs d'équipements et d'installations d'intérêt collectif

Zone UI : secteurs d'activités économiques

Zone UL: secteurs d'hébergement de loisirs et d'accueil d'activités de tourisme

- ULa : résidences de tourisme
- ULc : camping des paludiers

Zone 1AUi: extension de la zone d'activités du PouilTGo

Zone A: zone agricole

- A: espace agricole pérenne réservé au bâti des installations agricoles
- Ad : espace agricole pérenne réservé au bâti des activités salicoles
- An : espace agricole pérenne à vocation agricole et naturelle
- Ao : secteur réservé au bâti et bassins des activités aquacoles

Zone N: zone d'espace naturel

- N: secteur naturel
- Ne : secteur d'espace naturel en espace remarquable
- NL : secteur de loisirs autour du Grand Blockhaus
- NLc : camping de la Govelle
- Nv : secteur de biodiversité ordinaire
- NDpm : secteur naturel correspondant au Domaine public maritime portuaire

EMPLACEMENT RESERVE

BATIMENT EN ZONE A OU N POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CHANGEMENT DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151.11-2° DU CODE DE L'URBANISME

LINEAIRES COMMERCIAUX OU ELEMENTS PONCTUELS A PRESERVER (article L.151-16 du Code de l'Urbanisme)

ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES ET A LA TRAME VERTE ET BLEUE

ZONES HUMIDES

TRAME BLEUE

COURS D'EAU IDENTIFIE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

ESPACE BOISE CLASSE

ELEMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS PROTEGES

BATIMENT PATRIMONIAL A PROTEGER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151.19° DU CODE DE L'URBANISME (hors AVAP)

ARBRES A PROTEGER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151.19° DU CODE DE L'URBANISME (hors AVAP)

A TITRE INFORMATIF

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES DU LITTORAL DE LA PRESQUILE DE GUERANDE - SAINT NAZAIRE
CONFERE DOSSIER COMPLET EN ANNEXE DU PLU

MARGES DE RECUL (Schéma Routier Départemental)
APPLICABLES EN DEHORS DE L'AGGLOMERATION
"Report graphique susceptible d'évoluer en cas de déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération"

PERIMETRE DE L'OAP

PARCELLES CONCERNEES PAR LE SITE CLASSE LES MARAIS SALANTS DE GUERANDE, POUR LESQUELLES LE REGLEMENT DU PLU RENVOI AU REGLEMENT DE L'AVAP POUR UNE COHERENCE D'ENSEMBLE

0 100 200 300 400

DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE

VILLE DE BATZ-SUR-MER

PLAN LOCAL D'URBANISME

04. Réglement graphique

1 - COMMUNE

Echelle 1/5 000ème

Eve PÉLLAT PAGÉ
Urbaniste O.P.Q.U.
Géographe
C.E.A.A. Patrimoine
Spécialisation A.E.U.
Membre de la S.F.U.

Jean-Pierre LOURS
Architecte D.P.L.G.
Urbaniste O.P.Q.U.
D.E.A. analyses aménagement
Membre de la S.F.A.

Anne CAZABAT
Architecte du Patrimoine s D.P.L.G.
D.E.A. Histoire Socio-Culturelles
Enseignante Chaillot

MODIFICATIONS :
Suite avis des services et rapport du Commissaire Enquêteur

1511a

REVISION PRESCRITE EN DATE DU 28 JUILLET 2014
PROJET ARRETE EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2016
APPROUVE EN DATE DU 20 décembre 2017

MODIFICATION N°1:APPROBATION DU 26 MAI 2021

Maï Melacca - Paysagiste
9 Rue Guillaume Touchy - 44000 NANTES Tél: 09 73 10 74 81 Courriel: mmelacca.paysagiste@gmail.com

GAMA Environnement
23 avenue de la Croix Guérin - 14000 CAEN Tél: 09 50 34 61 26 Courriel: contact@gama-environnement.fr

Sarl RIVE
11 quai Danton - 37500 CHINON Tél: 02 47 93 95 97 Courriel: michel-bacchi@sarl-rive.fr

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Tél:02.47.05.23.00-Fax:02.47.05.23.01- www.be-aua.com
S.A.R.L. B.E. A.U.A. capital 8100 €, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 00947 - régional S 1155, Courriel : be-aua@orange.fr
Siège : 69, rue Michel Colombe - 37000 TOURS - Agence secondaire : 1,rue Guillaume de Varye 18000 BOURGES

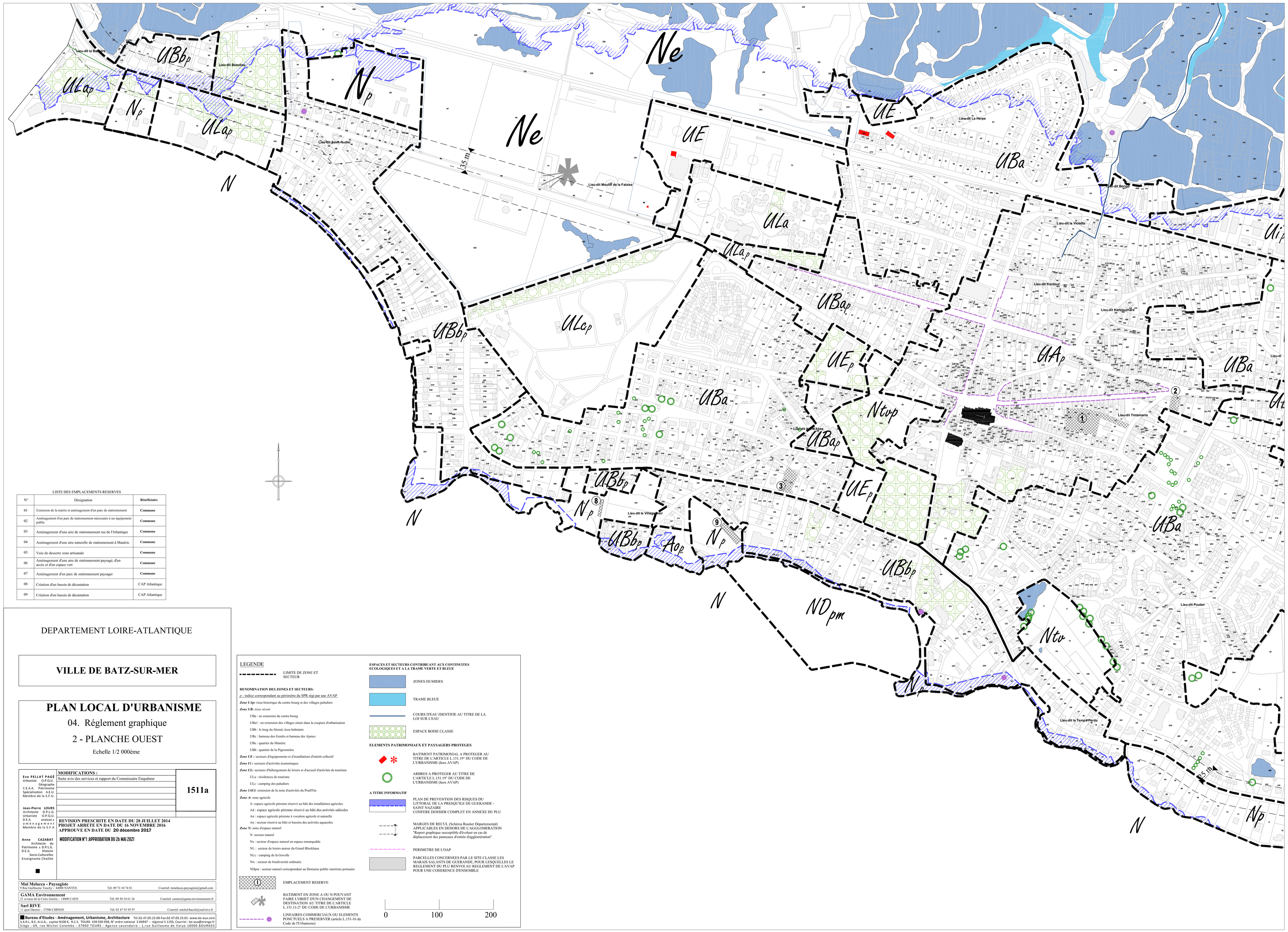

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation	Bénéficiaire
01	Extension de la mairie et aménagement d'un parc de stationnement	**Commune**
02	Aménagement d'un parc de stationnement nécessaire à un équipement public	**Commune**
03	Aménagement d'une aire de stationnement rue de l'Atlantique	**Commune**
04	Aménagement d'une aire naturelle de stationnement à Manéric	**Commune**
05	Voie de desserte zone artisanale	**Commune**
06	Aménagement d'une aire de stationnement paysagé, d'un accès et d'un espace vert	**Commune**
07	Aménagement d'un parc de stationnement paysager	**Commune**
08	Création d'un bassin de décantation	CAP Atlantique
09	Création d'un bassin de décantation	CAP Atlantique

DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE

VILLE DE BATZ-SUR-MER

PLAN LOCAL D'URBANISME

04. Réglement graphique

2 - PLANCHE OUEST

Echelle 1/2 000ème

Eve PELLAT PAGÉ
Urbaniste O.P.Q.U.
Géographe
C.E.A.A. Patrimoine
Spécialisation A.E.U.
Membre de la S.F.U.

Jean-Pierre LOURS
Architecte D.P.L.G.
Urbaniste O.P.Q.U.
D.E.A. analyse + aménagement
Membre de la S.F.A

Anne CAZABAT
Architecte du Patrimoine + D.P.L.G.
D.E.A. Histoire Socio-Culturelles
Enseignante Chaillot

MODIFICATIONS :
Suite avis des services et rapport du Commissaire Enquêteur

1511a

REVISION PRESCRITE EN DATE DU 28 JUILLET 2014
PROJET ARRETE EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2016
APPROUVE EN DATE DU 20 décembre 2017

MODIFICATION N°1 :APPROBATION DU 26 MAI 2021

Maï Melacca - Paysagiste
9 Rue Guillaume Touchy - 44000 NANTES Tél: 09 73 10 74 81 Courriel: mmelacca.paysagiste@gmail.com

GAMA Environnement
21 avenue de la Croix Guérin - 14000 CAEN Tél: 09 50 34 61 26 Courriel: contact@gama-environnement.fr

Sarl RIVE
11 quai Danton - 37500 CHINON Tél: 02 47 93 95 97 Courriel: michel-bacchi@sarl-rive.fr

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Tél.02.47.05.23.00-Fax.02.47.05.23.01- www.be-aua.com
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 8100 €, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national: S 04947 - régional: S 1195, Courriel : be-aua@orange.fr
Siège : 69, rue Michel Colombe - 37000 TOURS - Agence secondaire : 1,rue Guillaume de Varye 18000 BOURGES

LEGENDE

LIMITE DE ZONE ET SECTEUR

DENOMINATION DES ZONES ET SECTEURS:

p : indice correspondant au périmètre du SPR régi par une AVAP.

Zone UAp: tissu historique du centre bourg et des villages paludiers

Zone UB: *tissu récent*

- UBa : en extension du centre bourg
- UBa1 : en extension des villages situés dans la coupure d'urbanisation
- UBb : le long du littoral, tissu balnéaire
- UBc : hameau des Genêts et hameau des Ajoncs
- UBe : quartier du Manéric
- UBb : quartier de la Pigeonnière

Zone UE : secteurs d'équipements et d'installations d'intérêt collectif

Zone UI : secteurs d'activités économiques

Zone ULc: secteurs d'hébergement de loisirs et d'accueil d'activités de tourisme

- ULa : résidences de tourisme
- ULc : camping des paludiers

Zone 1AUe: extension de la zone d'activités du PouilGo

Zone A: zone agricole

- A: espace agricole pérenne réservé au bâti des installations agricoles
- Ad : espace agricole pérenne réservé au bâti des activités salicoles
- An : espace agricole pérenne à vocation agricole et naturelle
- Ao : secteur réservé au bâti et bassins des activités aquacoles

Zone N: zone d'espace naturel

- N: secteur naturel
- Ne : secteur d'espace naturel en espace remarquable
- NL : secteur de loisirs autour du Grand Blockhaus
- NLc : camping de la Govelle
- Ntv : secteur de biodiversité ordinaire
- NDpm : secteur naturel correspondant au Domaine public maritime portuaire

EMPLACEMENT RESERVE

BATIMENT EN ZONE A OU N POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CHANGEMENT DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151.11-2° DU CODE DE L'URBANISME

LINEAIRES COMMERCIAUX OU ELEMENTS PONCTUELS A PRESERVER (article L.151-16 du Code de l'Urbanisme)

ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES ET A LA TRAME VERTE ET BLEUE

ZONES HUMIDES

TRAME BLEUE

COURS D'EAU IDENTIFIE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

ESPACE BOISE CLASSE

ELEMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS PROTEGES

BATIMENT PATRIMONIAL A PROTEGER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151.19° DU CODE DE L'URBANISME (hors AVAP)

ARBRES A PROTEGER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151.19° DU CODE DE L'URBANISME (hors AVAP)

A TITRE INFORMATIF

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES DU LITTORAL DE LA PRESQU'ILE DE GUERANDE - SAINT NAZAIRE
CONFERE DOSSIER COMPLET EN ANNEXE DU PLU

MARGES DE RECUL (Schéma Routier Départemental) APPLICABLES EN DEHORS DE L'AGGLOMERATION "Report graphique susceptible d'évoluer en cas de déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération"

PERIMETRE DE L'OAP

PARCELLES CONCERNEES PAR LE SITE CLASSE LES MARAIS SALANTS DE GUERANDE, POUR LESQUELLES LE REGLEMENT DU PLU RENVOI AU REGLEMENT DE L'AVAP POUR UNE COHERENCE D'ENSEMBLE

0 100 200

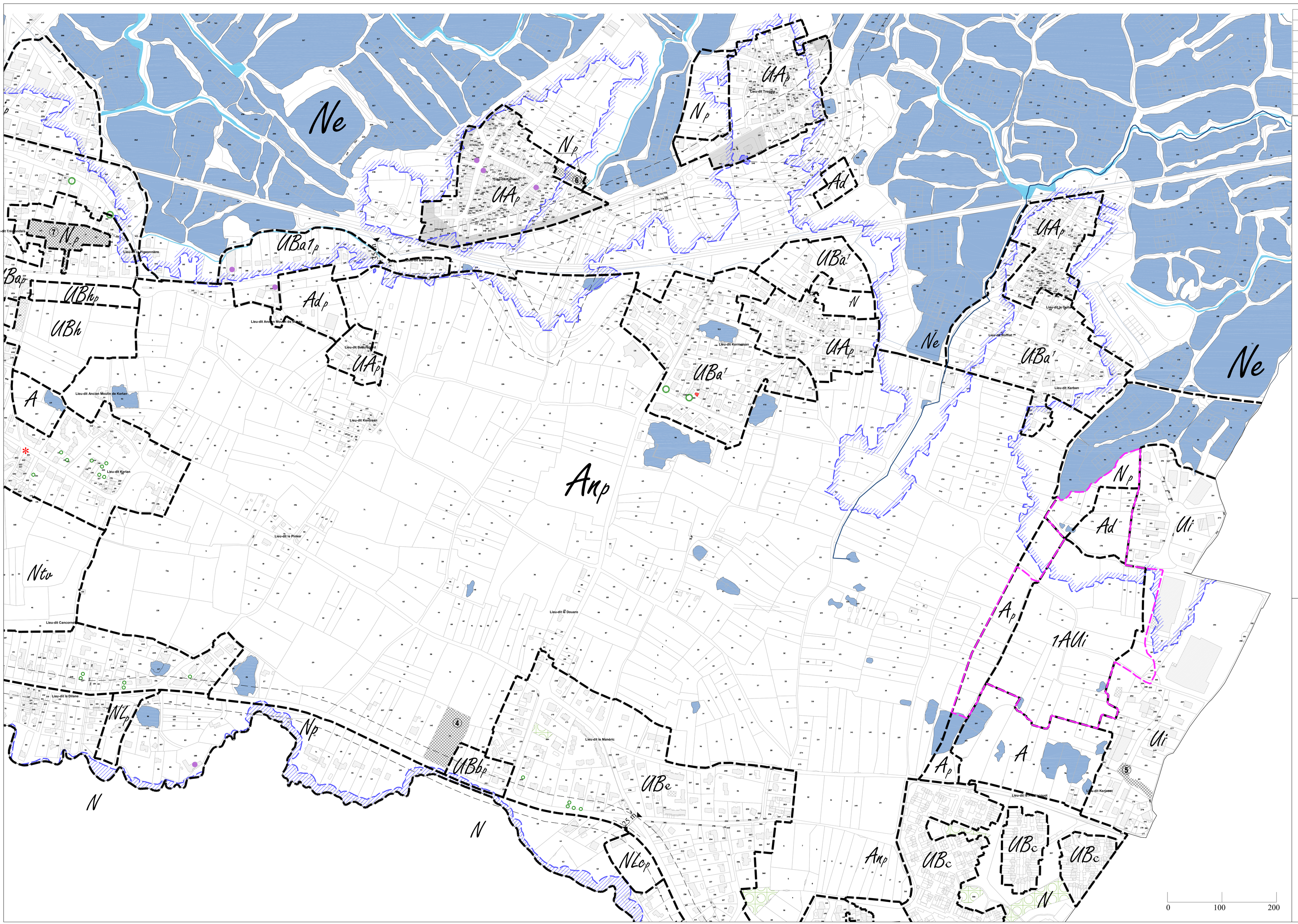

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation	Bénéficiaire
01	Extension de la mairie et aménagement d'un parc de stationnement	**Commune**
02	Aménagement d'un parc de stationnement nécessaire à un équipement public	**Commune**
03	Aménagement d'une aire de stationnement rue de l'Atlantique	**Commune**
04	Aménagement d'une aire naturelle de stationnement à Manéric	**Commune**
05	Voie de desserte zone artisanale	**Commune**
06	Aménagement d'une aire de stationnement paysagé, d'un accès et d'un espace vert	**Commune**
07	Aménagement d'un parc de stationnement paysager	**Commune**
08	Création d'un bassin de décantation	CAP Atlantique
09	Création d'un bassin de décantation	CAP Atlantique

LEGENDE

LIMITE DE ZONE ET SECTEUR

DENOMINATION DES ZONES ET SECTEURS:

p : indice correspondant au périmètre du SPR régi par une AVAP

Zone UAp: tissu historique du centre bourg et des villages paludiers

Zone UB: *tissu récent*

UBa : en extension du centre bourg

UBa1 : en extension des villages situés dans la coupure d'urbanisation

UBb : le long du littoral, tissu balnéaire

UBc : hameau des Genêts et hameau des Ajoncs

UBe : quartier du Manéric

UBh : quartier de la Pigeonnière

Zone UE : secteurs d'équipements et d'installations d'intérêt collectif

Zone UI : secteurs d'activités économiques

Zone ULt: secteurs d'hébergement de loisirs et d'accueil d'activités de tourisme

ULa : résidences de tourisme

ULc : camping des paludiers

Zone 1AUi: extension de la zone d'activités du Pradl'Gio

Zone A: zone agricole

A: espace agricole pérenne réservé au bâti des installations agricoles

Ad : espace agricole pérenne réservé au bâti des activités salicoles

An : espace agricole pérenne à vocation agricole et naturelle

Ap : secteur réservé au bâti et bassins des activités aquicoles

Zone N: *zone d'espace naturel*

N: secteur naturel

Ne : secteur d'espace naturel en espace remarquable

NL : secteur de loisirs autour du Grand Blockhaus

NLc : camping de la Grevelle

Nv : secteur de boisd'intérêt ordinaire

NDpm : secteur naturel correspondant au Domaine public maritime portuaire

EMPLACEMENT RESERVE

BATIMENT EN ZONE A OU N POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CHANGEMENT DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151.11-2° DU CODE DE L'URBANISME

LINEAIRES COMMERCIAUX OU ELEMENTS PONCTUELS A PRESERVER (article L.151-16 du Code de l'Urbanisme)

ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES ET A LA TRAME VERTE ET BLEUE

ZONES HUMIDES

TRAME BLEUE

COURS D'EAU IDENTIFIE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

ESPACE BOISE CLASSE

ELEMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS PROTEGES

BATIMENT PATRIMONIAL A PROTEGER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151.19° DU CODE DE L'URBANISME (hors AVAP)

ARBRES A PROTEGER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151.19° DU CODE DE L'URBANISME (hors AVAP)

A TITRE INFORMATIF

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES DU LITTORAL DE LA PRESQUILE DE GUERANDE - SAINT NAZAIRE
CONFERE DOSSIER COMPLET EN ANNEXE DU PLU

MARGES DE RECUL (Schéma Routier Départemental) APPLICABLES EN DEHORS DE L'AGGLOMERATION
"Report graphique susceptible d'évoluer en cas de déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération"

PERIMETRE DE L'OAP

PARCELLES CONCERNEES PAR LE SITE CLASSE LES MARAIS SALANTS DE GUERANDE, POUR LESQUELLES LE REGLEMENT DU PLU RENVOI AU REGLEMENT DE L'AVAP POUR UNE COHERENCE D'ENSEMBLE

DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE

VILLE DE BATZ-SUR-MER

PLAN LOCAL D'URBANISME

04. Réglement graphique

3 - PLANCHE EST

Echelle 1/2 000ème

Eve PELLAT PAGE
Urbaniste U.P.D.U.
Géographe
C.E.A.A. Patrimoine
Spécialisation A.E.U.
Membre de la S.F.U.

Jean-Pierre LOURS
Architecte D.P.L.G.
Urbaniste D.P.D.U.
D.E.A. Aménagement
Membre de la S.F.A.

Anne CAZABAT
Architecte du Patrimoine - D.P.L.G.
D.E.A. Socio-Culturelles
Enseignante Chaillot

MODIFICATIONS :

Suite avis des services et rapport du Commissaire Enquêteur
Modifications suite avis PPA et Enquête Publique

1511a

REVISION PRESCRITE EN DATE DU 28 JUILLET 2014
PROJET ARRETE EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2016
APPROUVE EN DATE DU: 20 décembre 2017

MODIFICATION N°1 APPROBATION DU 26 MAI 2021

Mai Melacca - Paysagiste
9 Rue Guillaume Touchy - 44000 NANTES — Tél: 09 73 10 74 81 — Courriel: mmelacca.paysagiste@gmail.com

GAMA Environnement
21 avenue de la Côte Guérie - 14000 CAEN — Tél: 09 50 34 61 26 — Courriel: contact@gama-environnement.fr

Sarl RIVE
11 quai Danton - 37500 CHINON — Tél: 02 47 93 95 97 — Courriel: michel-bacchi@sarl-rive.fr

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Tél:02.47.05.23.00-Fax:02.47.05.23.01- www.be-aua.com
S.A.R.L B.E.-A.U.A., capital 8100 €, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° siréne national 5 04947 - régional 5 1155, Courriel : be-aua@orange.fr
Siége : 69, rue Michel Colombe - 37000 TOURS - Agence secondaire : 3, rue Guillaume de Varye 18000 BOURGES

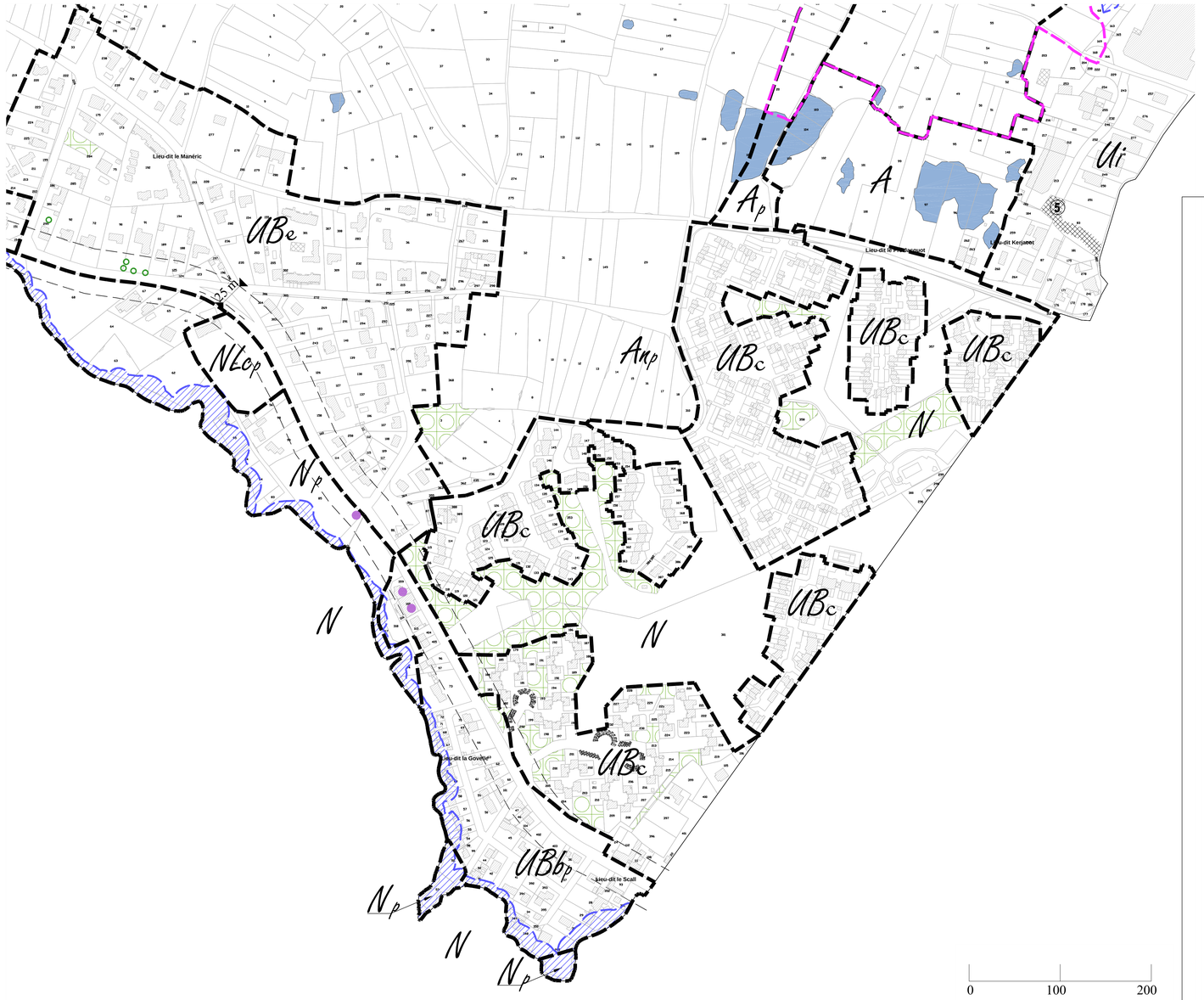

LEGENDE

LIMITE DE ZONE ET SECTEUR

DENOMINATION DES ZONES ET SECTEURS:

p : indice correspondant au périmètre du SPR régi par une AVAP

Zone UAp: tissu historique du centre bourg et des villages paludiers

Zone UB: *tissu récent*

UBa : en extension du centre bourg

UBa1 : en extension des villages situés dans la coupure d'urbanisation

UBb : le long du littoral, tissu balnéaire

UBc : hameau des Genêts et hameau des Ajoncs

UBe : quartier du Manéric

UBh : quartier de la Pigeonnière

Zone UE : secteurs d'équipements et d'installations d'intérêt collectif

Zone UI : secteurs d'activités économiques

Zone UL: secteurs d'hébergement de loisirs et d'accueil d'activités de tourisme

ULa : résidences de tourisme

ULc : camping des paludiers

Zone 1AUi: extension de la zone d'activités du Poull'Gio

Zone A: zone agricole

A: espace agricole pérenne réservé au bâti des installations agricoles

Ad : espace agricole pérenne réservé au bâti des activités salicoles

An : espace agricole pérenne à vocation agricole et naturelle

Ao : secteur réservé au bâti et bassins des activités aquacoles

Zone N: zone d'espace naturel

N: secteur naturel

Ne : secteur d'espace naturel en espace remarquable

NL : secteur de loisirs autour du Grand Blockhaus

NLc : camping de la Govelle

Niv : secteur de biodiversité ordinaire

NDpm : secteur naturel correspondant au Domaine public maritime portuaire

EMPLACEMENT RESERVE

BATIMENT EN ZONE A OU N POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CHANGEMENT DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151.11-2° DU CODE DE L'URBANISME

LINEAIRES COMMERCIAUX OU ELEMENTS PONCTUELS A PRESERVER (article L.151-16 du Code de l'Urbanisme)

ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES ET A LA TRAME VERTE ET BLEUE

ZONES HUMIDES

TRAME BLEUE

COURS D'EAU IDENTIFIE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

ESPACE BOISE CLASSE

ELEMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS PROTEGES

BATIMENT PATRIMONIAL A PROTEGER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151.19° DU CODE DE L'URBANISME (hors AVAP)

ARBRES A PROTEGER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151.19° DU CODE DE L'URBANISME (hors AVAP)

A TITRE INFORMATIF

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES DU LITTORAL DE LA PRESQUILE DE GUERANDE - SAINT NAZAIRE
CONFERE DOSSIER COMPLET EN ANNEXE DU PLU

MARGES DE RECUL (Schéma Routier Départemental) APPLICABLES EN DEHORS DE L'AGGLOMERATION
"Report graphique susceptible d'évoluer en cas de déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération"

PERIMETRE DE L'OAP

PARCELLES CONCERNEES PAR LE SITE CLASSE LES MARAIS SALANTS DE GUERANDE, POUR LESQUELLES LE REGLEMENT DU PLU RENVOI AU REGLEMENT DE L'AVAP POUR UNE COHERENCE D'ENSEMBLE

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation	Bénéficiaire
01	Extension de la mairie et aménagement d'un parc de stationnement	**Commune**
02	Aménagement d'un parc de stationnement nécessaire à un équipement public	**Commune**
03	Aménagement d'une aire de stationnement rue de l'Atlantique	**Commune**
04	Aménagement d'une aire naturelle de stationnement à Manéric	**Commune**
05	Voie de desserte zone artisanale	**Commune**
06	Aménagement d'une aire de stationnement paysagé, d'un accès et d'un espace vert	**Commune**
07	Aménagement d'un parc de stationnement paysager	**Commune**
08	Création d'un bassin de décantation	CAP Atlantique
09	Création d'un bassin de décantation	CAP Atlantique

DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE

VILLE DE BATZ-SUR-MER

PLAN LOCAL D'URBANISME

04. Réglement graphique

4 - PLANCHE SUD

Echelle 1/2 000ème

Eve PELLAT PAGÉ
Urbaniste O.P.Q.U.
Géographe
C.E.A.A. Patrimoine
Spécialisation A.E.U.
Membre de la S.F.U.

Jean-Pierre LOURS
Architecte D.P.L.G.
Urbaniste O.P.Q.U.
D.E.A. analyse aménagement
Membre de la S.F.A

Anne CAZABAT
Architecte du Patrimoine a D.P.L.G.
D.E.A. Histoire Socio-Culturelles
Enseignante Chaillot

MODIFICATIONS :
Suite avis des services et rapport du Commissaire Enquêteur

1511a

OCTOBRE 2016

REVISION PRESCRITE EN DATE DU 28 JUILLET 2014
PROJET ARRETE EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2016
APPROUVE EN DATE DU 20 DECEMBRE 2017

Maï Melacca - Paysagiste
9 Rue Guillaume Touchy - 44000 NANTES Tél: 09 73 10 74 81 Courriel: mmelacca.paysagiste@gmail.com

GAMA Environnement
21 avenue de la Croix Guérin - 14000 CAEN Tél: 09 50 34 61 26 Courriel: contact@gama-environnement.fr

Sarl RIVE
11 quai Danton - 37500 CHINON Tél: 02 47 93 95 97 Courriel: michel-bacchi@sarl-rive.fr

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Tél:02.47.05.23.00-Fax.02.47.05.23.01- www.be-aua.com
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 8100 €, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - régional S 1355, Courriel : be-aua@orange.fr
Siège : 69, rue Michel Colombe - 37000 TOURS - Agence secondaire : 1,rue Guillaume de Varye 18000 BOURGES